

Qu'est-il arrivé à nos services publics ?

Voici un historique complet réalisé par Jean-Marie Bonnemayre

Il est important de "remonter" assez loin dans l'histoire de France, pour comprendre la nostalgie des français à l'égard des services publics, face à la destruction programmée ces dernières décennies, sous une triple influence ou poussée : l'avènement du libéralisme politique, social et économique à la fin des années 90, la construction européenne qui vise à faire sauter toutes les barrières de protection propre à chaque nation (marché unique et libre circulation des **services** et des marchandises), au profit d'un marché unique, avec libre concurrence et allègement des normes.

Il y a plus de vingt ans, déjà avant l'ère Jospin qui "ouvre la porte" au libéralisme, le CNAFAL, par sa revue Familles Laïques et ses communiqués de presse, critique la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui a été une **véritable bombe à fragmentation** pour tous les services publics et politiques publiques (**374 mesures, touchant l'ensemble des aspects de la vie quotidienne des français, devaient s'appliquer avant 2011 !**).

Naturellement, un vocabulaire managérial dit de "modernité", accompagne la plupart des mesures prises par décret. L'objectif est d'aller vite et jouer sur l'effet de sidération. C'est à peine s'il y a une concertation par secteur. Alléger les procédures, "dégraisser le mammoth", formule appliquée finalement dans tous les secteurs, tel est le mot d'ordre ! Foin de la concertation...

Au besoin "on joue" sur la nécessité de transcrire une directive européenne à propos de laquelle la France aurait pris du retard... La représentation nationale est elle-même court-circuitée, tout comme les syndicats !

Le grand chef d'orchestre de la mise en œuvre (peu s'en souviennent) **de cette politique, est le Secrétaire général de l'Elysée de l'époque, qui préside toutes les semaines en comité restreint de hauts fonctionnaires et qui ne rend compte qu'au Président Sarkozy !** Aller vite et s'attaquer aux 1000 milliards de dépenses publiques. Le Secrétaire général du syndicat des fonctionnaires, dira *"tout se fait dans le secret. La règle, c'est aucune consultation" !*

On découvre aujourd'hui dans la presse (il y a quelques semaines que le **Président Macron** et sa cohorte de ministres, abusent des grands "cabinets" de conseils et d'audit).

Mais cette utilisation abusive ne date pas de l'ère Macron. Nicolas Sarkozy, le premier y a eu recours massivement (Mac Kinsey, Cap Gemini, Boston Consulting, Ernst and Young,..).

La haute fonction publique est attaquée et démantelée, réduite alors qu'elle avait une très bonne réputation républicaine. Aujourd'hui, le Président Macron s'attaque à la diplomatie française saluée dans le monde entier, pour sa compétence !

Qu'est-ce que cela cache ? En démantelant la haute fonction publique, et, à la base, les services publics, E. Macron prend modèle sur la gestion américaine de l'Etat ouvert au secteur privé et qui gère et oriente au plus haut niveau, l'économie américaine.

Sans le dire, sans discussion au Parlement, la République a été transmutée en régime libéral pur et dur et avec le consentement d'une grande partie de la gauche, qui, tacitement, a acquiescé aux politiques de Jospin/Hollande... Même s'ils ne se sont pas révoltés sur le moment, les Français ont sanctionné ce courant lors de la dernière présidentielle.

L'heure de la reconstruction idéologique a sonné pour **la République sociale et laïque !** Il convient d'en revenir aux fondamentaux et pour cela de faire un peu **d'histoire civique et politique.**

En France, nationalisations et prises en main par l'Etat républicain, viennent de loin.

Tout d'abord, pour des laïques, il convient de rappeler que le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale décrète **par 568 voix contre 346**, que tous les biens ecclésiastiques **sont à la disposition de la Nation**. Pour resituer ce décret, il faut se rappeler que l'Eglise est le plus grand propriétaire terrien de France et une des plus riches d'Europe.

Dès 1791-92, Talleyrand va présenter un grand **plan d'instruction publique universelle**.

Le savoir à tous et pour tous et non à une poignée de notables et de sachants ! Instruire le peuple. Au fait, qui a supprimé les écoles normales qui permettait de **recruter dès la seconde**, des enfants des catégories sociales modestes, de les rétribuer et **d'en faire des instituteurs du peuple ?**

Qui a supprimé dans l'enseignement supérieur, **les IPES ?** (Institut de Préparation à l'Enseignement Secondaire), qui permettait, en étant rétribué, de préparer et réussir le CAPES (Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire). Pour ceux qui ont la mémoire courte, un certain Lionel Jospin !

La conceptualisation du bien public, vient de loin : c'est l'utilité commune évoquée dans l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ; *"les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune"* et l'article 17 évoque "la nécessité publique", donc l'intérêt général.

Pour les républicains, c'est l'intérêt général qui fonde en droit la **relation de l'Etat à ses citoyens et vice-versa**. Si ce lien est rompu, on sort de la République, au profit d'une démocra-souille à l'américaine.

A la fin du XIX^{ème} siècle, un républicain a eu l'idée de fonder une école du service public !

Et un certain **Léon Duguit**, juriste de formation, spécialiste de droit institutionnel enseignant à Bordeaux, doyen de la faculté de droit (d'inspiration solidariste, tendance Léon Bourgeois), considère que l'Etat républicain doit être **une coopération de services publics, organisés et contrôlés par les gouvernements**.

Historiquement, la notion de service public est théorisée à partir de 1873 **et réaffirme que le service public ne peut que viser l'intérêt général**.

C'est au début du XX^{ème} siècle que le secteur public prend son essor, notamment à travers l'aménagement du territoire : construction des grandes lignes de chemin de fer (1908), Office national de la navigation (1912), Compagnie nationale du Rhône (1921) et du Rhin (1924), Compagnie Française des pétroles et Office industriel de l'Azote (1924), Air France (1932), Compagnie Générale Transatlantique (1933)...

Le Front Populaire va mettre en route une nouvelle vague de nationalisations : fusion des compagnies ferroviaires au sein de la SNCF, contrôle de la Banque de France, création de l'Office du blé pour maîtriser le marché, nationalisation des fabriques de matériel de guerre.

Une 2^{ème} vague de nationalisations va intervenir au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale, avec, pour objectif de maîtriser la reconstruction de la France, mais aussi de répondre politiquement aux dirigeants des firmes qui ont collaboré avec les Allemands et de sanctionner les actionnaires. Naissent ainsi les instruments de la relance économique : messageries maritimes, RATP, ORTF, ERAP, la SNIAS ; prise de capital dans la société Dassault.

L'ambition de ces nationalisations, a été de :

- ✓ Restaurer les bases économiques de l'indépendance nationale.
- ✓ Maîtriser les grands groupes qui ont des positions stratégiques.
- ✓ Contrôler les branches essentielles pour le développement.
- ✓ Démocratiser la gestion des entreprises par la participation des travailleurs.

En France, **par sa tradition républicaine**, le service public a participé de la lutte idéologique, en développant l'idée de solidarité et de cohésion sociale de toute la nation.

Dès lors, la notion de service public en France, est à la fois juridique, politique, culturelle.

La montée du libéralisme, à partir des années 1970, avec Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing, développe **une logique d'entreprise et de rentabilité** ; les missions à caractère commercial et industriel se développent en introduisant de nombreuses règles de droit privé. Une nouvelle ligne de partage voit le jour dans le secteur public, avec l'émergence de la notion de **service universel**, qui permet au privé de soumissionner à des cahiers des charges, qui par la suite, seront plus ou moins respectés... Les usagers deviennent des clients et leurs besoins ne sont plus au centre de l'action publique... **La France est le pays européen qui, aujourd'hui, a le plus développé la délégation de service public.**

La mise en place d'autorités "dites de régulation" masque en fait l'introduction de la concurrence dans les services et l'entrée de nouveaux opérateurs au nom de l'efficacité. Si, auparavant, l'Etat républicain définissait l'intérêt général, depuis le traité de Maastricht, il n'est plus que le "garant" ultime, puisque le dit traité a été imposé (non démocratiquement), pour faire place à la libre concurrence non faussée... On est loin des objectifs des services publics en charge de préserver la cohésion sociale et de veiller à l'aménagement du territoire (exit la DATAR). La rationalisation des finances publiques, à partir de 2005, est devenue l'axe essentiel des politiques publiques, conduisant tout droit à l'économie libérale. La macronie achève ce tournant idéologique, où plus rien ne subsistera de l'idée de République et de service public. La démocratie libérale à l'américaine s'est installée jusque et y compris dans sa manifestation électorale (50% d'abstention aux dernières élections présidentielles françaises) !

Les dividendes s'envolent et 10 millions de pauvres ne survivent que grâce à l'apport des organisations caritatives. Voilà le bilan de la macronie.

La détérioration patente de l'hôpital et des services de santé est emblématique, de cette **dérive violente** pour les usagers et les Français.

L'estocade est venue de la tarification à l'activité (T2A), qui vise à envisager la gestion de l'hôpital en services rentables et d'autres non rentables, qu'il convient de laisser tomber...

L'introduction du numerus clausus dans les facultés de médecine (merci Jospin), a permis de passer de 8500 médecins formés à 3500, au début des années 2000, entraînant une pénurie, que nous payons aujourd'hui, tout en étant allé chercher 10 000 médecins à l'étranger et notamment en Roumanie ou en Afrique du Nord, où ils manquent terriblement à leurs propres populations...

C'est ainsi qu'une certaine gauche a pu penser qu'en matière de santé, l'offre créait la demande ! Sans compter l'introduction d'une activité privée à l'hôpital dans la limite de 20% de l'activité ! La loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoires), achève de "plaquer" sur ce secteur, les lois de l'entreprise libérale, tout en mettant sous la coupe d'un directeur d'ARS, l'ensemble du secteur (véritable préfet de région sur le secteur sanitaire et chargé de veiller au grain sur les dépenses). Longtemps emblématique du secteur public, l'encombrement continu des services de l'hôpital, entraîne pour les soignants, des conditions de travail de plus en plus difficiles, qui rendent les recrutements de personnel de plus en plus aléatoires, même en ayant recours aux étrangers. L'un des effets les plus dramatiques est le risque qui monte d'erreurs médicales, mais aussi de sécurité des patients dans toute sa dimension, comme des exemples récents l'ont montré !

A cela s'ajoute pour tous les services publics, **une "exclusion rampante"**, tant géographique que sociale, dans la mesure où la répartition de ces derniers, est de plus en plus lacunaire ! Les zones rurales en savent quelque chose.

L'égalité devant le service public, dont la France métropolitaine s'est longtemps prévaluée, disparaît petit à petit, lorsqu'une prise en charge coûte individuellement de plus en plus cher, suivant votre lieu d'habitation et votre statut social !

SOMMAIRE ET ÉDITO

• À votre service (public)! p. 2

DOSSIER

• Poussée de fièvre sur le service public de santé p. 3

• Vive les centres médicaux p. 4-5



• La laïcité est-elle mise au ban de l'école? p. 6-7



• Donner un nouvel élan aux services publics p. 8-9



• Un service public en panne d'énergie p. 10-11

• Le fonctionnaire, une espèce en danger p. 12-13



• Quand l'intérêt général a un sens particulier p. 14-15

• Une difficile ruralité p. 16

Familles Laïques

Revue trimestrielle éditée par le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques) • 19, rue Robert-Schumann 94270 Le Kremlin-Bicêtre • Tél. : 09 71 16 59 05 • e-mail : cnafal@cnafal.net

• Directeur de la publication et président du CNAFAL : Julien Léonard • Chef d'édition : Jérôme Comin • Secrétaire de rédaction : Jeannine Jouanin • Gérant : Marie Ciszewski • Réalisation : ©BAT - Tél. : 01 46 94 69 96 • Impression : Imprimerie Gueutier (35) • Dép. légal Presse Commission. Commission paritaire n° 0925G87077. ISSN 0755-4265.

Bulletin d'abonnement

À retourner au CNAFAL

19, rue Robert-Schumann - 94270 Le Kremlin-Bicêtre ou à déposer au CDAFAL de mon département.

Nom - prénom :

Adresse :

Je désire recevoir 4 exemplaires de Familles laïques pour le prix de 10,00 € à partir du n° :

Je règle par chèque (postal ou bancaire) ci-joint, à l'ordre du CNAFAL.



ÉDITO

À votre service (public)!



Julien Léonard
Président

Alors que je préparais cet édito, mon fils Romain (9 ans) me demanda, « Dis Papa, c'est quoi le service public ? ». J'ai eu, sur le coup, bien du mal à lui répondre simplement, mais je lui ai finalement dit que le service public est un élément central de notre vie en société et qu'il s'agissait des services offerts par l'État et financés par les impôts des citoyens, et qui visent à répondre aux besoins de la population. Il peut s'agir de services de santé, d'éducation, de transport, de justice... Alors que ce concept de service public est de plus en plus attaqué et décrié, la défense du service public nous paraît d'autant plus importante aujourd'hui. Tout d'abord, elle garantit, bien sûr, l'égalité des citoyens devant l'accès à ces services. Chacun, quelle que soit sa situation financière ou sa localisation géographique, doit pouvoir bénéficier de services de qualité. Cela contribue à l'égalité des chances et à la solidarité entre les membres de la société.

Ce service public est également un gage de laïcité. En offrant des services neutres et impartiaux, il permet à tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions, leur religion ou leur absence de religion, de bénéficier de manière égale de ces services. En étant financé par l'État, et non esclaves des intérêts privés, il rend possible de s'assurer que chacun reçoit des services de qualité, adaptés à ses besoins. Pour toutes ces raisons, mais pour bien d'autres encore, au CNAFAL, nous sommes particulièrement attachés aux valeurs de laïcité et de solidarité. Nous croyons que le service public est un gage de ces valeurs et nous nous engageons à le défendre et à le promouvoir. En cette nouvelle année, nous vous souhaitons donc de poursuivre votre engagement en faveur de ces valeurs et de la défense du service public. Que cette année soit l'occasion de se rassembler autour de ces valeurs fondamentales et de travailler ensemble pour construire une société plus juste et plus solidaire.

Bonne année à toutes et à tous ! ■

ANALYSE

Poussée de fièvre sur le service public de santé

LES MESURES SUCCESSIVES ET DRASTIQUES D'ÉCONOMIE ENTREPRISES PAR LES DIVERS GOUVERNEMENTS ONT FINI PAR METTRE À GENOU L'HÔPITAL PUBLIC.

Depuis bien des années, de budget en budget, l'hôpital public est sous pression. Toujours moins de moyens, de lits, de personnels soignants. La crise du Covid a mis en lumière ces insuffisances. A cette situation de nombreuses causes. Entre autres, une volonté politique constante de tous les gouvernements de diminuer la dépense publique et de s'appuyer sur le secteur privé. Ainsi il y a eu l'instauration en 2004 de la T2A (tarification à l'activité) pour financer les établissements de santé : chaque séjour hospitalier est organisé en fonction de sa motivation et des actes effectués. De fait, certains séjours sont mieux payés que d'autres et poussent les établissements à faire pression sur les soignants pour les privilégier.

La loi HPST (hôpital patients santé territoires) promulguée en 2009 a lancé une réorganisation de l'hôpital donnant tout pouvoir au directeur au détriment des soignants et des élus locaux. Le conseil d'administration est alors rétrogradé en conseil de surveillance. Les directeurs, autrefois formés par l'École des Hautes études de santé publique de Rennes en sortaient avec la certitude qu'ils allaient devoir batailler contre des médecins dépensiers et irresponsables, et finissaient par prendre conscience qu'ils faisaient partie de la communauté hospitalière. Ils sont progressivement remplacés par des personnels venus du monde économique, voire des écoles de commerce peu conscients du fait que le but est de soigner et non de faire des profits. Il y a eu aussi la création des Agences régionales de santé (ARS), administrations encore plus éloignées du terrain depuis la reconfiguration des régions. Les conséquences de tous ces bouleversements apparaissent maintenant au grand jour : les activités les moins rentables sont sacrifiées. C'est le cas des urgences dont la mission est pourtant essentielle : assurer une prise en charge médicale adaptée dans un délai le plus rapide possible. Face au manque de personnels soignants, ceux qui restent, souvent poussés à bout, finissent par démissionner et parfois à en venir au suicide. Locaux et matériels insuffisants, souvent dégradés, temps de réponse trop longs au mépris de la santé des patients...il n'est pas rare qu'une personne âgée doive attendre plusieurs jours dans la douleur une



La crise qui touche les hôpitaux est consécutive de nombreuses décisions politiques.

intervention pour une fracture du col du fémur. Cet alitement forcé est la porte ouverte à de nombreuses complications : escarres, infections urinaires...

Pour remédier à une telle situation, il est indispensable que chaque personne en position de décider prenne conscience que la santé n'est pas une activité commerciale. Là où une entreprise ne supporte aucun stock et préfère faire attendre ses clients pour éviter de se retrouver surdimensionnée, l'hôpital doit conserver de la marge pour répondre à des situations d'urgence sans avoir à interrompre les autres soins. L'aspect humain ne doit jamais être perdu de vue. Une refonte totale de la gouvernance est nécessaire : les équipes de direction sont souvent pléthoriques et bien trop éloignées des réalités. A quoi sert une direction des ressources humaines qui ignore tout de la réalité des métiers qu'elle gère ? A quoi sert une direction de passage dans le cadre d'un plan de carrière ? Nos établissements publics ont un urgent besoin non seulement de financement mais aussi d'humanité et leurs personnels de considération, de meilleurs salaires (nous sommes parmi les derniers en Europe). Leur direction ne peut être purement administrative. ■

Gérard Machline